eccissien

Vœux de la Municipalité

Bulletin d'Informations Municipales

N° 63

p. 30

Dossier

Le Pass foncier: un coup de pouce à la propriété

page 6

Album

Spectacle de Noël des enfants de la commune

page 12

Coup d'œil

Développement Durable: Conférence autour du dérèglement climatique.

page 15

Sport

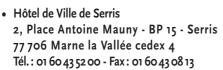
L'ATTS leader de la pro B page 20

Au quotidien



Info Mairie





Accueil Hôtel de Ville:









Mairie du Bourg de Serris 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Mairie du Bourg:

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00,14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12h00

Lundi:14h00-18h00

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) Courriel: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme: Tél.: 01 60 43 67 63 Courriel: amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél.: 01 60 43 66 90 Courriel: n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale: Tél.: 01 60 43 27 15 Courriel: police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 0160436681 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. La location de salles pour les particuliers auprès du secrétariat des Services Techniques.

Ferme des Communes

• Service Culturel: Tél.: 01 60 43 25 21 Courriel: culture@mairie-serris.net

Les inscriptions pour les écoles, pour l'année scolaire 2010-2011, auront lieu au service Maëlis, à partir du 1er avril 2010.

Pièces nécessaires pour l'inscription de votre enfant dans une école de la ville (à partir du 1er avril 2010): carnet de santé, photocopies du livret de famille et photocopie d'un justificatif de domicile.

Un certificat d'inscription vous sera délivré. Pour que cette inscription soit définitive, contactez le directeur de l'école concernée muni du certificat délivré par la mairie, de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant ainsi que d'un certificat médical d'aptitude pour la première année de maternelle.

Depuis le 25 mai 2009, le service État Civil vous accueille pour vos demandes de passeport biométrique.

Après quelques temps d'adaptation et quelques problèmes techniques à régler, il a été décidé pour faciliter vos démarches de vous accueillir sur rendez-vous, du lundi après-midi au samedi matin, à l'Hôtel de Ville.

Attention: la sous-préfecture de Torcy annonce des délais minimums de 8 jours pour la réalisation des passeports.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2009-2010

Lycée définitif:septembre 2010 Plateau EPS: septembre 2010 2° Gymnase: septembre 2010



intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Comme en chaque début d'année, la préparation du budget annuel et la présentation de ses grandes orientations sont des étapes certes importantes dans le calendrier communal mais surtout indispensables pour mener à bien les actions municipales.

Un budget se doit d'être équilibré, ce qui signifie autant de recettes que de dépenses. Car, comme pour les finances d'un foyer, il est indispensable, de ne pas dépenser plus que ce que l'on a.

Dans cet esprit, nous avons, ces dernières années, sciemment fait le choix d'établir des prospectives financières et une programmation pluriannuelle afin d'optimiser notre gestion en anticipant au mieux nos besoins. Cela nous a permis de prendre des décisions en ayant un maximum d'éléments de réflexion et de lancer des projets en adéquation avec notre capacité financière.

Cette pratique nous a parfois conduit, dans le cadre d'une gestion raisonnable, à décaler certains travaux et investissements afin d'avoir un fond de roulement pour nous permettre de faire face à des années plus délicates, de ne pas endetter à l'excès la commune, et surtout de ne pas augmenter précocement les taux de fiscalité communale. D'ailleurs, dans le cadre du vote du budget prévisionnel 2010, je proposerai au conseil municipal, cette année encore, de ne pas augmenter les impôts.

Notre souci de préparer l'avenir dans le cadre d'une gestion saine ne nous empêche évidemment pas de continuer à répondre aux besoins du présent en maintenant la qualité de service à la population, une des particularités de notre territoire étant notamment le nombre croissant d'habitants. C'est ainsi que pour optimiser la réponse aux différentes demandes, depuis début 2009, douze emplois nouveaux, dont une grande majorité à temps plein, ont été créés.

Restant à votre écoute

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.

Le Serrissien

Directeur de la publication:

Denis Gayaudon,

Maire de Serris.

• Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction

Service Communication: Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h, Romain Rouland.

• Photos

Service Communication

Service Communication

Impression

Imp. Concept Promotion
Tél.: 0160424440.
Imprimé sur du papier PEFC
Certification Label Imprim'Vert

4000 ex.
Dépôt légal : 4° trimestre 2009



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Programmation de la Ferme des Communes.
- Modification du plan d'occupation des sols.
- Un 2º gymnase à Serris.

DOSSIER

- Le Pass foncier, un coup de pouce à la propriété.
- 6
- Au cœur du Bourg, la Ferme des Célestins.

L'ALBUM DE SERRIS

10

- À 1,2,3 Soleil on s'amuse pendant les fêtes.
- À Terre d'Éveil la 1000e nouvelle place en crèche du département.
- Séjour au ski: la montagne comme terrain de jeu.
- Le repas des aînés.
- Noël à La Ronde des Bébés.
- Spectacle de Noël des enfants de la commune.
- Spectacle culturel et musical.
- Soirée WII à l'école R. Doisneau.
- Concert de gala à l'École de Musique Serrissienne.

Dossier: Le Pass foncier

COUP D'ŒIL

- Développement Durable: Conférence autour du dérèglement climatique.
- Le Conseil Régional, une assemblée aux compétences souvent méconnues.
- Élections régionales des 14 et 21 mars 2010.
- Avec Castorama, l'aménagement s'installe au Val d'Europe.

SPORTS

- L'ATTS: leader de la pro B
- 4L Trophy.
- Serris Pétanque.

DÉMOCRATIE

- **■** Délibérations du Conseil Municipal
- Tribunes.
- Vœux de la municipalité 2010.

AU QUOTIDIEN

- Agenda 21 : Forum 21 et réunion de la concertation.
- Éco-Gestes.
- Éducation/Formation: le Cnam.
- Nouvelle entreprise.











À l'affiche

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset

Programmation - Saison 2009-2010



Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Chargée de la Culture

Vendredi 12 mars à 20 h 30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain: Artistes Femmes.
Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 14 mars, à 16h00, (jeune public) Zig Zag (danse contemporaine).

Compagnie "Étantdonné".

Vendredi 26 mars, à 21 h 00, (tout public, à partir de 8 ans)

La Noce.

D'après "La Noce chez les petits bourgeois" de Bertholt Brecht.

Vendredi 9 avril, à 20 h 30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain: L'Alimentaire dans tous
ses états.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.



Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible toute l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie du Bourg, ainsi qu'à la Ferme des Communes.



Samedi 10 avril, à 21 h 00, (tout public à partir de 12 ans)

Motobécane

D'après "Le Ravisseur" (éd. Gallimard) de Paul Savatier.

Mercredi 14 avril, à 10 h 00 et 16 h 00, (de 18 mois à 2 ans)

Tout petit... Chuuut

Librement inspiré de l'album "Chuuut" de Minfong Ho dans la traduction française de M.-R. Vassalo, éd. Flammarion - 2000.

Vendredi 9 avril, à 20 h 30, (tout public)
Conférence sur l'Art moderne et
Contemporain: L'Alimentaire dans tous
ses états.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Centre Culturel de la Ferme des Communes

Salle de spectacle Alfred de Musset

Service Culturel de la Mairie de Serris 8, bd Robert Thiboust 77 700 Serris. Tél.: 01 *60 43 25* 21 - Fax: 01 *64 63 36* 96 www.mairie-serris.net - Courriel: culture@mairie-serris.net

Tarif A:

- adultes : 10,20 euros

- jeunes (- de 26 ans) : 5,10 euros

- famille (2 parents et tous leurs enfants): 25,50 euros

- groupe (10 pers. et +) : 8,20 euros

Tarif B (Spectacle jeune public):

- 4,10 euros pour tous

Tarif C (Spectacle très jeune public):

- 2,05 euros pour tous.

Portes ouvertes au C.I.O.

Orientation active vers l'enseignement supérieur

Les CIO de Seine et Marne ouvrent leurs portes aux élèves de 1^{re} et à leur famille le Samedi 10 avril de 10 heures à 16 heures

Centre d'Information et d'Orientation de Lagny 16, avenue du Général Leclerc - 77 400 Lagny sur Marne Tél. : 01 64 30 05 63 - Fax : 01 60 07 73 41 - Courriel : cio.lagny@ac-creteil.fr



Calendrier des prochaines animations :

À noter sur vos agendas : les prochains événements organisés par le service Animation de Serris.

- Samedi 20 mars 2010 : Carnaval de Serris
 Rendez-vous au Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil pour l'édition 2010 du Carnaval de Serris.
- Samedi 27 mars 2010 : Soirée Espagnole
 Organisée par l'association "Musique Passion" en partenariat avec la Mairie de Serris.
 Maison Communale des 4 Saisons.
- Samedi 3 avril 2010: Lire en Fête
 Pour cette nouvelle édition, le thème de la Bande Dessinée réunira petits et grands autour du livre.

Vous retrouverez plus d'informations sur ces événements dans vos boîtes aux lettres, sur les panneaux d'affichages municipaux et sur le site internet de Serris : www.mairie-serris.net



Un 2º gymnase à Serris

APPEL À VOTRE CRÉATIVITÉ!

Le 2^e gymnase de la Commune, situé derrière l'Hôtel de Ville, ouvrira ses portes en 2011.

Nous faisons appel à votre imagination afin de lui trouver un nom.

Pour information : le gymnase communal existant est nommé "Gymnase Éric Tabarly"

Faites parvenir vos idées au service Action éducative secteur Sport de l'Hôtel de Ville:

- par courriel: action.educative@mairie-serris.net, en précisant l'objet: "Nom second gymnase",
- en déposant un courrier à l'accueil de l'Hôtel de Ville à l'attention du service Action éducative.
- par voie postale: Hôtel de Ville de Serris Service Action éducative/Secteur Sport 2, place Antoine Mauny 77700 Serris.







Vous avez jusqu'au vendredi 2 avril pour nous faire parvenir vos idées. Le nom choisi sera annoncé dans un prochain Serrissien.



Urbanisme

Le Pass foncier Un coup de pouce à la propriété

En adoptant le 20 décembre 2006 le dispositif "Pass foncier" l'État, le 1 % logement et la Caisse des dépôts et consignations offrent aux ménages modestes la possibilité d'accéder pour la première fois à la propriété.

Le Pass foncier en quelques mots:

Le Pass foncier a pour but de permettre à des foyers aux revenus modestes de faire construire ou d'acquérir un logement neuf dans l'optique d'en faire leur résidence principale.

Il offre aux futurs accédants à la propriété des conditions avantageuses (TVA réduite à 5,5 % sur la construction ou le prix de vente de son logement neuf) et permet un étalage dans le temps des efforts financiers nécessaires. Ainsi, ce dispositif permet aux

Ainsi, ce dispositif permet aux nouveaux résidants de devenir acquéreurs de leur logement puis de leur terrain une fois le prêt principal souscrit pour le terrain remboursé.

De surcroît, le Pass foncier offre aux souscripteurs une double protection face aux aléas de la vie en leur

proposant une garantie de rachat du logement ainsi qu'une garantie de relogement.

À qui le Pass foncier s'adresse-t-il?

Ce dispositif est ouvert à tous les ménages remplissant simultanément les trois conditions suivantes:

 Être primo accédant (ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux années précédentes).

- Bénéficier d'une aide à l'accession sociale à la propriété d'une ou de plusieurs collectivités locales
- Disposer de ressources inférieures aux plafonds du Prêt Social Location Accession (P.S.L.A.).

▶ Quel rôle pour la collectivité ?

Dans le cadre de ce dispositif il appartient à la municipalité d'informer la population sur les terrains éligibles pour la réalisation du projet et sur les aides recevables.

C'est également elle qui traite les demandes de construction sur son territoire et qui attribue la subvention une fois le projet validé. Cette aide de la collectivité prend la forme d'une subvention ou d'une bonification de prêt

Toutefois il incombe au 1 % logement, au C.I.L. (Comité Interprofessionnel du

Logement) et à la C.C.I. (Chambre du Commerce et de l'Industrie) d'analyser la faisabilité des projets, de piloter la réalisation du dossier et d'assurer le suivi du nouvel accédant.



Présent	Présentation des Plafonds P.S.L.A. pour Serris:							
Résidants	1	2	3	4	5 et plus			
Plafonds (en euros)	31 250	43 750	50 000	56 875	64875			

Au cœur du Bourg, La Ferme des Célestins



Anicet FABRIANO
Maire Adjoint
Délégué à L'Urbanisme
et au Développement

Le projet de la Ferme des Célestins dont les démarches de réalisation ont été entreprises par la Municipalité à la fin de l'année 2009 verra le jour au sein du Bourg de notre Commune.

Avec le projet de la Ferme des Célestins, ce sont à terme 30 logements qui verront le jour dans ce nouveau quartier. En plus de 12 logements soumis à une accession classique à la propriété et d'une Résidence pour Personnes Âgées pouvant accueillir 8 personnes, 10 logements feront l'objet de la mise en application du Pass Foncier.

Lors du Conseil Municipal du 22 octobre dernier, les élus Serrisiens ont défini le montant des aides allouées aux ménages concernés par la mise en œuvre du Pass foncier dans la commune.

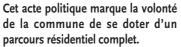
Cette aide municipale versée aux nouveaux accédants à la propriété s'élèvera à 4000 euros pour les familles de 1 à 3 personnes et à 5000 euros pour les familles de plus de 3 personnes. Remboursée à hauteur de 50 % par l'État, cette aide de la collectivité constitue une condition sine qua non de la mise en place du Pass foncier.

Aux trois critères nationaux obligatoires pour pouvoir bénéficier des avantages du Pass foncier, la municipalité a greffé quatre nouveaux critères "pondérés" entrant en compte au moment de la désignation des accédants aux nouveaux logements.



Ces critères concernent la composition familiale

du demandeur, son statut d'occupation, la présence d'ascendants ou de descendants à Serris et enfin, l'exercice ou non de son activité professionnelle sur le sol communal.



Ce parcours résidentiel permettra aux citoyens qui le désirent de pouvoir continuer à vivre sur le territoire communal dans des logements adaptés à leur situation personnelle, professionnelle et financière.

De plus, en cette période de crise économique, une offre comme le Pass foncier doublée d'un prix de vente du foncier à un prix avantageux par la Municipalité constitue une chance pour les habitants de logements sociaux dans une période où les accords de crédits par les organismes bancaires sont de plus en plus rares.

L'aspect environnemental a bien évidemment été pris en compte dans le cadre de ce projet.

L'agenda 21 de la Ville de Serris soumettant les entrepreneurs œuvrant en collaboration avec les services municipaux au respect de critères écologiques, l'entrepreneur du projet a bâti un projet éco-compatible.

Ainsi, l'ensemble des maisons bâties dans ce cadre bénéficieront en effet d'une toiture végétalisée offrant une valeur esthétique supplémentaire à ces constructions ainsi qu'une action d'amélioration de la qualité de l'air. Une gestion des eaux émanant de ces logements sera également mise en place.



8

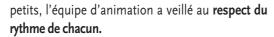


Edwige
COLOMBET
Maire Adjointe
Déléguée à L'Enfance
et à la Restauration

À 1,2,3 Soleil on s'amuse pendant les fêtes!

Ouvert pendant les vacances de Noël aux enfants de 3 à 10 ans, le centre de loisirs 1,2,3 Soleil a vécu 15 jours au rythme des fêtes de fin d'année. Proposant aux enfants tout un panel d'activités adaptées aux envies et aux besoins de chaque tranche d'âge.

Atelier cuisine, sensibilisation à l'univers des contes, grands jeux autour du thème de Noël, découvertes des traditions internationales... les animateurs du Centre de loisirs 1,2,3 Soleil ont une nouvelle fois fait preuve d'énergie et d'imagination pour permettre aux enfants fréquentant le Centre de passer d'agréables vacances. Consciente que les fêtes de fin d'année sont souvent fatigue synonymes de supplémentaire pour les plus



Cette période de l'année étant une période de fréquentation faible au sein des Centres de loisirs, les animateurs ont eu la possibilité de proposer à chaque enfant d'imaginer et de réaliser son activité. Ainsi, pendant que certains créaient des cartes de vœux pour Noël ou le Jour de l'An, d'autres confectionnaient des cadeaux à déposer directement sous leur sapin. Pour d'autres enfants, la découverte de l'autonomie et du partage s'est organisé autour des "goûters autonomes": un petit groupe d'enfants et son animateur élaborent le menu d'un goûter équilibré, ils partent ensemble faire les courses, puis réalisent la recette choisie et dégustent tous ensemble les gâteaux cuisinés.



Saint Sylvestre oblige, le Centre a fermé ses portes sur une grande fête du Jour de l'An préparée, elle aussi, avec la participation des enfants.

Enfin, la neige s'est invitée dans la vie du centre offrant aux enfants la possibilité de s'adonner à des jeux peu fréquents sur le sol serrissien... batailles de boules de neige et création d'une multitude de bonhommes de neige tous plus beaux les uns que

les autres.

Prochain grand moment de la vie des centres de loisirs de Serris, **le Carnaval**... gageons que, là encore, les enfants et leurs animateurs nous réservent de belles surprises!



Album de Serris

Petite enfance

9

À Terre d'Éveil

la 1000e nouvelle place en crèche du département

Le 16 décembre dernier, les enfants et le personnel de la crèche "Terre d'éveil" ont reçu la visite de M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et de M. Vincent Eblé, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne, venus inaugurer la création de la millième place en crèche, réalisée dans le cadre du plan "1 000 places pour la petite enfance".

Le plan "1 000 places pour la petite enfance" décidé par l'Assemblée départementale en 2006 visait à améliorer la couverture en places d'accueil collectif de la petite enfance (enfant de moins de 3 ans) dans une période de 5 ans sur le territoire seine et marnais. Quatre ans plus tard, l'objectif fixé par ce plan est d'ores et déjà atteint avec mille nouvelles places ayant déjà été créées.



M. Vincent Elbé, Président du Conseil Général remettant son bacvoir à une petite Serrissienne sous les regards de M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et de Mme Nourra Bellili, Conseillère Municipale.

Et c'est au sein de la structure "Terre d'éveil" ouverte en septembre 2009 à Serris que cette millième nouvelle place d'accueil a été créée. Ce n'est sans doute pas un hasard, car à l'heure où certaines communes voient leurs structures fermer leurs portes, la commune de Serris poursuit son effort d'aménagement envers les plus jeunes et dispose désormais de 85 places d'accueil réparties dans les trois structures existantes.

À cette occasion, Monsieur le Maire, les élus présents et Monsieur le Président du Conseil Général ont pu visiter les locaux, guidés par les explications de Stéphane Bini, directeur de la structure. Pour symboliser cette inauguration, chaque enfant a reçu des mains de Messieurs Gayaudon et Elbé un bavoir "J'aime ma crèche" offert par le Conseil Général.



De gauche à droite:

- M. Jean Calvet, Conseiller Général de Seine et marne

- M. Vincent Elbé, Président du Conseil Général;

- Mme Danièle Querci, Vice-Présidente du Conseil Général, chargée de la Petite Enfance et de l'Aide Sociale à l'Enfance;

- M. Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Album de Serris

Jeunesse

Séjour Ski

La montagne comme terrain de jeu

Du 26 décembre au 2 janvier 2010, 12 jeunes Serrissiens âgés de 10 à 14 ans ont participé au premier séjour ski organisé par la Municipalité.

Accueillis au cœur des Alpes dans la station des Contamines Montjoie, les enfants ont pu découvrir les joies des sports d'hiver: ski, luge, chiens de traîneaux... dans le cadre naturel et enchanteur du massif du Mont Blanc.



Edwige COLOMBET Maire Adjointe Déléguée à l'Enfance et à la Restauration scolaire

Maire Adjoint

Délégué au Sport

et à la Jeunesse



Hébergés dans un authentique chalet alpin au cœur du village des Contamines-Montjoie, les 12 jeunes Serrissiens participant à ce séjour ont pu profiter pleinement des premières neiges de ce site exceptionnel qui offre un panorama se déroulant du Mont-Blanc au Beaufortain.

Les 47 pistes du domaine skiable situées entre 1200 et 2500 mètres d'altitude, offrent des possibilités

de pratiques adaptées à tous les niveaux. Chaque jeune a ainsi pu skier à son niveau et évoluer à son rythme tout au long du séjour.

Durant cette semaine, les Serrisissiens ont également pu s'adonner aux autres activités emblématiques des sports d'hiver: telles que luge, patinoire, randonnée... Sans oublier une balade originale: assis dans un traîneau, tirés par des chiens eskimos du Groenland, les jeunes Serrissiens ont pu découvrir les plaisirs de la glisse dans une

ambiance digne du Grand Nord.

Les soirées, quant à elles, étaient réservées à des veillées thématiques organisées par les trois animateurs ou à des sorties ski et luge en nocturne. Le 31 décembre, Saint Sylvestre oblige, un réveillon



était organisé au chalet suivi d'une descente aux flambeaux à travers le village où une boîte de nuit de plein air accueillait une "boots party" géante et un feu d'artifice!





Le repas des Aînés

Le dimanche 24 janvier, de nombreux Serrissiens, élus et habitants, ont répondu à l'invitation de Denis Gayaudon, Maire de Serris et de Gilbert Brulfert, Conseiller municipal délégué à l'Animation et au Jumelage pour le **traditionnel repas des Aînés**.

Offert à tous les Serrissiens de plus de 60 ans, ce repas constitue un moment festif et chaleureux idéal pour démarrer au mieux cette nouvelle année.







Noël à La Ronde des Bébés

Le 12 décembre dernier, La Ronde des Bébés organisait son traditionnel Noël à la Ferme des Communes.

Au programme, un spectacle mêlant marionnettes, ombres chinoises et jeu d'acteur dans un monde féerique. Pour conclure l'après-midi, les enfants ont pu profiter d'un goûter offert par les assistantes maternelles... et de la présence du Père Noël venu en personne leur remettre des jouets!





Album de Serris

En Bref...

Spectacles de Noël des enfants de la Commune

Le 19 décembre dernier, la Ferme des Communes a accueilli 281 enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Serris. Organisée chaque année, cette journée permet aux enfants de profiter d'un spectacle offert par la Municipalité dans le cadre des fêtes de Noël.



Gilbert
BRULFERT
Conseiller Municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage

Chaque année, le Service Animation et Jumelage de la Mairie de Serris propose deux spectacles aux enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la commune.

Le spectacle destiné aux plus petits, intitulé: "Mélodie en Clé de Sol", a permis aux enfants de découvrir différentes

formes artistiques: la musique, la peinture, la sculpture et le chant lyrique. Tout au long de la représentation, la compagnie du "Théâtre de Berlingot" a transporté le public dans un univers féerique en compagnie de Dimitri, un joueur de saxophone et de Berlingot qui rêve de devenir musicien. De nombreuses aventures plus merveilleuses les unes que les autres attendaient Berlingot dans sa quête de la Clé de Sol, objet



indispensable pour devenir musicien...

L'après-midi, place aux plus grands pour un spectacle de magie intitulé: "Le lapin magicien" avec la troupe K'Dance Événement.

Petites et grandes illusions étaient au programme de ce spectacle à travers des numéros de jonglages,

d'apparition d'animaux et de divers autres numéros de prestidigitations dans lesquels les enfants étaient pleinement amenés à participer.

Afin de conclure de la plus douce des manières ces deux moments de divertissement, chaque enfant à reçu de la part de la Municipalité des confiseries ainsi qu'un mug à l'image de ses personnages favoris.



Deux spectacles hauts en couleurs pour le plus grand bonheur des enfants.



Après les représentations, la traditionnelle remise des cadeaux par M. YAHOUDÉOU, Conseiller Municipal.

"Un Île dans l'île" samedi 27 mars 2010, à 21 h 00 Centre Culturel de la Ferme des Communes

Défi jamais lancé, "Une Île dans l'Île" est une rencontre entre mots et musique orchestrée par un conteur. Voyage musical et chanté, le spectacle est une découverte de la culture sicilienne, dont Homère en est l'aurore : hymne à l'amour, à la tolérance et au respect des diversités.

Casting: Gianluca Cartaglia – Auteur compositeur/piano

Sandrine Surrenti – textes/adaptation française

Sophie Margalef - violoncelle Daniel Sanchez Castro – guitare Myria Serfass - harpe

Massimiliano Moretti - narrateur

Par la Compagnie musicale "Sol Lucet"



Entrée libre

Renseignements et réservations:

Centre Culturel de la Ferme des Communes - Salle de spectacle Alfred de Musset Service Culturel de la Mairie de Serris - 8, bd Robert Thiboust 77 700 Serris.

Tél.: 01 60 43 25 21 - Fax: 01 64 63 36 96 - www.mairie-serris.net - Courriel: culture@mairie-serris.net

Soirée WII à l'école R. Doisneau

Soirée WII Organisée par" Simplement Parents", l'association des parents d'élèves de l'École Robert Doisneau

Le 4 décembre 2009 au soir, la salle de motricité de l'école Robert Doisneau s'est transformée en terrain de jeux virtuels pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Une centaine de participants: parents, enseignants, enfants, ont partagé ce moment convivial et repris des forces autour d'un buffet délicieux et chaleureux.

scolaire, ils permettront notamment d'investir dans un jeu d'extérieur pour la

Tous les bénéfices récoltés lors de la soirée ont été redistribués à la coopérative section maternelle et de participer aux manifestations extrascolaires pour la section élémentaire.





L'association Simplement Parents vous donne rendez-vous pour d'autres aventures à venir!

> D'ici là retrouvez l'association sur www.simplementparent.o-n.fr

14

Concert de gala à l'école de musique serrissienne

Samedi 23 janvier, les élèves de l'École de Musique Serrissienne ont laissé la place à leurs professeurs. La salle Alfred de Musset de la Ferme des Communes accueillait en effet, la deuxième édition de leur concert de gala. Rien de mieux pour démarrer du bon pied une nouvelle année musicale.



Geneviève CHAFFARD Maire adjointe Déléguée à la culture

En ouverture de ce rendezvous, Patrick Bénard, président de l'École de Musique Serrissienne a souhaité remercier M. Denis Gayaudon, Maire de Serris et Geneviève Chaffard, Maire Ajointe, déléguée à la Culture, pour l'aide et le soutien apporté par la Municipalité.

Durant près de deux heures, les quelque 150 Serrissiens qui s'étaient donné rendez-vous pour cette soirée ont pu profiter d'un concert éclectique où se sont succédé et mélangés symphonies classiques, rythmes jazzy et mesures rock. Duo piano et guitare sèche, trio piano violon



et contrebasse, Trio guitare électrique, basse et batterie, ont entre autres permis aux professeurs de dévoiler à leur auditoire l'étendue de leur talent

Nul doute que les jeunes élèves de l'école de musique présents lors de cette soirée auront apprécié les prestations de leurs enseignants. Rappelons que l'École de Musique dispose des enseignements dans de nombreuses pratiques musicales différentes à destination des jeunes

comme des moins jeunes.



L'École de Musique Serrissienne dispose de 6 salles de musique pour la pratique individuelle et 3 salles pour la pratique collective.

École de Musique de Serris Centre Culturel de la Ferme des Communes Maison des Arts 8 Bd Thiboust - 77 700 Serris www.mairie-serris.net

Coup d'œil

OFFROY

Maire Adjointe Déléguée au

Développement Durable

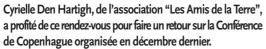
Développement Durable

Développement Durable

Conférence autour du dérèglement climatique

La seconde conférence - débat thématique sur le développement durable, organisée par la Municipalité de Serris s'est tenue le vendredi 22 janvier. Animé par Greenpeace et les Amis de la Terre 77, ce rendez-vous a permis de faire un point sur les enjeux liés au dérèglement climatique dans l'optique post-Copenhague.

Ouverte par M^{me} Martine Offroy, Maire Adjointe, déléguée au Développement Durable, cette conférence s'est poursuivie par les interventions de Cyrielle Den Hartigh, chargée de campagne changements climatiques au sein de l'association "Les Amis de la Terre", et d'Olivier Dumont, conférencier, spécialiste de la déforestation au sein de l'association "Greenpeace".



Cette conférence avait pour mission de préparer l'après-Kyoto, dont le traité international de lutte contre les changements climatiques arrive à expiration en 2012. L'objectif premier était de parvenir à un accord permettant de contenir l'augmentation des températures en deçà de 2°C et d'éviter ainsi l'emballement climatique... Malheureusement, force est de constater que le bilan de ce sommet est bien maigre avec un simple accord non contraignant et de surcroît caduque car non signé par l'ensemble des 193 pays participants.

Olivier Dumont, de l'association "Greenpeace", s'est quant à lui attaché à dresser un état des lieux de l'avancée de la déforestation à travers le monde et de ses effets catastrophiques.



Intervention de M. Olivier Dumont, de l'association "Greenpeace".

Avec 13 millions d'hectares de forêts primaires détruites en Amazonie, Bassin du Congo et Asie du Sud-Est (soit près du 1/4 de la superficie de la France) par ans, la situation devient critique: - Destruction d'un écosystème extrêmement riche

- Disparitions de peuples locaux expulsés de leurs terres.
- Modifications climatiques importantes. (Diminution du pourcentage de CO2 absorbé, développement de pluies acides)
- Développement d'un commerce illégal de bois exotique.

Ces deux interventions ont donné suite à un débat orchestré par M. Franck Rolland du Collectif Écologie Durable.

Au cours de cette discussion, la vingtaine de participants a pu dialoguer directement avec les intervenants en évoquant avec eux leurs interrogations concernant les solutions à apporter à ces douloureuses questions.

Consciente que l'ensemble de ces objectifs globaux ne peuvent être atteints sans une implication réelle des collectivités locales, la Municipalité de Serris s'est fortement engagée dans la mise en place d'un agenda 21.

Dans ce cadre, d'autres actions d'information et de sensibilisation de la population aux questions écologiques



Pour clore la conférence, un pot de l'amitié a été proposé aux participants.



Le Conseil Régional, une assemblée aux compétences

souvent méconnues

Les élections régionales des 14 et 21 mars viseront au renouvellement des 26 Conseils Régionaux de métropole et d'outre-mer pour une durée de 6 ans. Le mode de scrutin retenu pour cette élection est un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire. Explications.

1. Déroulement du vote :

Il s'agit d'une élection au scrutin de liste (sans panachage des listes ou vote préférentiel, tout bulletin de vote modifié étant déclaré nul). La loi oblige ces listes à comporter un nombre égal d'hommes et de femmes. Les listes doivent être établies au niveau régional mais les candidats sont répartis au niveau départemental:

Lors du premier tour du scrutin, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Si aucune liste n'obtient la majorité des suffrages exprimés, on procède à un second tour. Seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au second tour de scrutin et éventuellement fusionner avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages.

Lors du second tour du scrutin, la liste qui arrive en tête obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés au second tour.

▶ 2. Les compétences du Conseil Régional :

Le transfert d'une partie des pouvoirs de l'État en direction des collectivités territoriales (Communes, Départements et Régions) dans le cadre des lois de décentralisation de 1982 fait naître un nouvel échelon territorial : la Région. Auparavant simple territoire, la Région devient une véritable collectivité territoriale et se dote d'une assemblée délibérante : le Conseil régional. Le désengagement de l'État qui découle ainsi de ces grandes réformes a transféré un certain nombre de compétences au Conseil régional:

L'éducation:

La construction et la gestion des lycées L'enseignement supérieur et la recherche. La formation professionnelle et l'apprentissage.

L'aménagement du territoire:

Création des grosses infrastructures de transport. (Autoroutes, aéroports, ports...).

Transports collectifs.

Le développement économique:

L'emploi et la formation. Création de pôles de compétitivité.

La culture:

Organisation et financement des musées régionaux. Conservation et mise en valeur des archives régionales.

>3. Une situation promise à évoluer:

Le comité Balladur travaillant sur la Réforme des Collectivités territoriales devant intervenir en 2014, a récemment remis au Chef de l'État un rapport sur l'évolution des collectivités territoriales: Il suggère de réduire le nombre des Régions de 22 à 15 en fusionnant plusieurs ensembles.

Le comité Balladur propose également de fusionner les mandats de Conseiller général et de Conseiller régional, réunis sous le nouveau statut de Conseiller territorial. Cette proposition a déjà été validée par le Sénat.



Tél.: 01 53 85 53 85 Site: http://www.iledefrance.fr/

Élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Les prochaines élections régionales auront lieu les dimanches 14 et 21 mars 2010. Présentation de l'organisation des bureaux de vote:

Afin de permettre au plus grand nombre de Serrissiens de pouvoir se déplacer, les bureaux de vote seront **ouverts de 8 h oo à 18 h oo** et répartis de la façon suivante :

Bureau de vote N°1 (BV1) Hôtel de Ville	Bureau de vote N°2 (BV2) Mairie du Bourg	Bureau de vote N°3 (BV3) Groupe scolaire Robert Doisneau	
Allée des Grenadins Cours de l'Elbe Cours de la Garonne Cours du Danube Cours du Tage Passage des Carthaginois Place d'Ariane Place de Toscane Place Gibraltar Rue de Navarre Rue des Vikings Rue Vasco de Gama Rue des Flamands Place Galatée Rue des Caravelles Rue de Castille Promenade Boréale Rue de Gascogne Rue de l'Hymne à la joie Rue Magellan Rue Marco Polo Cours du Rhin Cours de la Tamise Rue des Celtes Rue des Celtes Rue Christophe Colomb Cours de l'Escault Rue Bleue	Allée de la Plaine Rue Émile Cloud Allée des Gassets (du n° au n° 17 bis et le n° 2) Allée des Marguerites Avenue de Bellesmes Avenue du Couternois Boulevard Robert Thisboust Cour de la Forge Impasse de la Ferme du Couternois Impasse des 4 Nations Route de Meaux Route de Provins Route de l'École Rue de l'Église Rue de la Fontaine Rue de la Garenne Rue de la Marnière Rue de la Morte Paye Rue du Clos d'Orange Rue du Clos du Village Rue du Clos Portail Rue du Marmouset Rue du Pressoir Sente des Communes Venelle des Enfants Gâtés Place d'Amilly Impasse du Clos du village Rue de Magny Rue de Lagny Impasse Lara Boulevard du Champ du Moulin (n° 31 à 39 et n° 92 à 108) Impasse Émile Cloud	Allée des Belles Aulnes Allée des Longuioles Allée des Vieux Près Allée du pré Claie Boulevard du Champ du Moulin (du n° 1 à 29 et n° 2 à 90) Le Clos Rose Rue de Bellezane Rue du Clos de l'Etang Rue du Pré Annelet Rue du Pré Thomas Allée du Buisson Cocher Allée Tissandier Grande Allée Vapillon Impasse de la Jouy Impasse des Prés Impasse du Lavoir Impasse du Moulin Impasse Émile Cloud Passage des Bénédictins Passage des Cordeliers Place Thomas le Pilleur Place du Lavoir Rue de l'Érable Rue de l'Hermière Rue du Mail Rue du Poncelet	

Économie

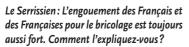
Avec Castorama,

L'aménagement s'installe au Val d'Europe

Avec ses 9000 m² de surface d'exposition et ses 40000 références proposées à la vente, le Castorama du Val d'Europe qui ouvrira ses portes le 2 mars prochain marque une nouvelle fois le dynamisme économique serrissien. Présentation de l'enseigne et des objectifs du futur magasin par Hervé Potier, directeur.

Le Serrissien: Monsieur Pottier, pouvez-vous, nous rappeler les principaux domaines d'activité de votre magasin?

Hervé Potier: L'enseigne propose à ses clients toute une gamme de produits issus de grandes marques nationales et internationales ainsi que de marques distributeur, divisé en 5 secteurs commerciaux: La construction, l'outillage, la décoration, l'aménagement (Rangements/Cuisine/Salle de Bain/Le sol) et le jardin (Aménagement extérieur)



Hervé Potier: Castorama profite effectivement de l'engouement des Français et des Françaises pour le bricolage et la décoration. Il s'explique en partie par le développement grandissant de produits facilitant qui

permettent au grand public d'effectuer des tâches autrefois réservées aux professionnels.

Le Serrissien: Pourquoi avoir choisi de vous installer au Val d'Europe?

Hervé Potier: L'installation d'une enseigne de bricolage à la clientèle aussi diversifiée dans un cadre comme celui du Val d'Europe se justifie pleinement. Nous offrons de plus un nouveau service à la population serrissienne. Sur un territoire comme Serris où le développement immobilier est en plein essor, cette installation présente de réels avantages.

Le Serrissien: Combien d'emplois ce nouveau magasin va-t-il créer?

Hervé Potier: Afin de réussir au mieux l'ouverture de notre magasin, nous avons, en partenariat avec le Pôle Emploi, constitué une équipe d'une centaine de collaborateurs couvrant

l'ensemble des métiers et savoir-faire de l'enseigne en nous attachant à assurer une réelle mixité (hommes/femmes, origines,

travailleurs handicapés...). Nous souhaitons ainsi nous positionner comme un véritable acteur économique majeur du Val d'Europe ouvert aux demandeurs d'emploi serrissiens.

Le Serrissien: La municipalité de Serris s'est fortement engagée dans une démarche de protection écologique et de développement durable, pouvez-vous nous présenter les efforts engagés par votre enseigne à ce sujet?

Hervé Potier: Notre enseigne s'intègre complètement dans la démarche de développement durable de la Ville de Serris. En effet, la société est engagée dans une démarche durable à travers le traitement de ses déchets, le recyclage des piles et outillages usagés ou encore la mise à disposition de sa clientèle de sacs biodégradables et de cabas réutilisables. De plus, les dépenses

énergétiques de notre bâtiment seront limitées.

Le Serrissien: Que pouvons-nous vous souhaiter pour l'ouverture de votre magasin?

Hervé Potier: Rendre nos clients heureux de leur magasin.



Hervé Potier, Directeur de Castorama.



FABRIANO
Maire Adjoint
Délégué à L'Urbanisme
et au Développement
Économique



Sports à Serris

Associations

19

Les Ovals'Stars à Cardiff

Au mois de janvier dernier, les OVALS'STARS sont allés chercher un meilleur temps au pays de Galles à la mi-janvier. En effet, les GODS, leurs homologues de Cardiff les ont reçus sur leur terrain de Llanishen tout juste débarrassé de la neige!

Ce fut une sacrée rencontre contre des Gallois très véloces, rapides sur les ballons, très homogènes dans les progressions et les regroupements.

Mais les Français, pris de court, ont toutefois défendu leur territoire avec acharnement parvenant à développer quelques actions qui ont mis leurs adversaires à la redresse.

Ce match, d'une correction absolue, s'est terminé par une défaite des OVALS'STARS qui, s'étant ressaisi, ont réussi un essai transformé dans la dernière période tandis que les GODS l'emportaient avec 19 points.

Les spectateurs nullement rebutés par le froid et douchés par une belle averse ont été enchantés du spectacle; les maillots fumaient de condensation à la fin du match tant les joueurs s'étaient donné dans la partie.

Une très sympathique réception dans le magnifique "Club House" a réuni tout ce monde jusque tard dans la soirée, révélant ainsi la naissance d'une réelle et sincère amitié que la dispute de joutes pittoresques allait cimenter tout le long de la soirée. Des cadeaux ont été échangés ainsi que les promesses de jouer en France le match retour!

Les deux équipes n'ont pas cessé de se féliciter qu'un aussi bon esprit, combatif mais amical ait empreint la rencontre. Les Gallois ont gâté leurs invités, manifestant ainsi respect, estime et approbation envers les qualités sportives, humaines et mentales dont ont fait preuve à l'unisson, les deux équipes.

Logé en centre-ville, le groupe a pu arpenter les rues piétonnes et commerçantes de Cardiff, déguster les produits locaux et s'adonner au shopping avant de regagner la France, déplorant que le temps ait passé si vite.

Aucun incident ni désagrément durant ce week-end tant attendu qui laissait à chacun un exaltant souvenir jusqu'à ce que la disparition accidentelle de Jean-Jacques DIALO, pilier droit de l'équipe, survenue la semaine suivante, vienne brutalement l'endeuiller.

Jean-Jacques DIALO aura livré à Llanischen son dernier match et fêté gaiement cette chaleureuse rencontre Il laisse derrière lui l'image de la sportivité, de la gentillesse, de la bonne humeur, souvenir et valeurs que tous les joueurs des OVALS'STARS auront à cœur d'entretenir.



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse



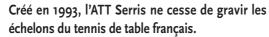
Sports à Serris

Associations

20

L'ATTS Leader de la Pro B

Formée de cinq jeunes femmes toutes numérotées parmi les 100 meilleures joueuses de l'Hexagone, l'équipe fanion de l'ATT Serris Val d'Europe ne cesse de gravir les échelons du tennis de table français. Réalisant un parcours formidable, elles trônent cette saison au sommet du championnat de Pro B, le deuxième échelon national.



Ce club propose à chacun, garçon ou fille, jeune ou moins jeune, de pratiquer le tennis de table dans le but d'évoluer dans une compétition ou uniquement à titre de loisirs.

Fondée en 2004, l'équipe féminine débute son aventure dans le championnat pré régional.

Dès l'année suivante elle accède au niveau supérieur et évoluera désormais en Nationale 2.

L'histoire se répète et en 2006, l'équipe évolue en Nationale 1.

C'est en 2008 que les filles accèdent à la Pro B, championnat auquel elles participent cette saison.

Réalisant à ce jour **un parcours sans faute** avec cinq victoires et cinq matchs nuls lors des dix premières journées de l'équipe fanion de L'A.T.T.S. est co-leader du championnat de Pro B avec déjà 25 points au compteur.

L'équipe, formée de Silvia Erdelji (N° 27 française), Anne Boileau Demaret (N° 43 française et sextuple championne de France), Laurie Phaï-Pang (N° 56 française), Nathalie Cahoreau (N° 67 française) et de Yuliya Markova Faso (N° 80 française) bouscule ainsi la hiérarchie!





Maire Adjoint
Délégué au Sport
et à la Jeunesse





ATT Serris en bref:

ÉQUIPES JEUNES:

championnat,

La formation des jeunes pongistes n'est également pas oubliée. La relève de l'ATTS, des benjamins aux juniors, participe elle aussi à des championnats par équipe selon leurs catégories d'âge.

ÉOUIPES MASCULINE:

L'ATTS engage également six équipes masculines composées de six joueurs évoluant dans des championnats allant de la Départementale 3 à la Régionale 2.

C'est près de 6 000 kilomètres dont 1 500 en plein désert que s'apprêtent à parcourir Loïc Lejuez, jeune étudiant serrissien et son copilote Nils Aube en participant au Raid Aventure du 4L Trophy. Au volant de leur 4L, ils s'engagent ainsi dans une course mêlant défi sportif, dépaysement et solidarité puisqu'ils partent avec une cargaison de fournitures scolaires à destination des enfants les plus démunis du Maroc.



Heureuse coïncidence, une autre Serrissienne s'est également lancée dans l'aventure... en effet, Morgane Benart particpera également à l'édition 2010 du 4L trophy.

Nous reviendrons sur leur formidable aventure lors du prochain Serrissien.

Suivez les aventures de Loïc Lejuez au jour le jour sur le site http://www.elleadore.com

Serris Pétanque

Une nouvelle année à succès pour Serris Pétanque

Avec 19 tournois organisés par le club, l'année 2009 a une nouvelle fois était très prolifique pour les boulistes serrissiens. De nombreux habitants de la commune, mais également des joueurs issus des communes voisines, ont ainsi pu participer aux concours organisés par les bénévoles du club.

Un grand nombre d'adultes et d'enfants ont également participé aux rencontres amicales organisées fréquemment sur le boulodrome communal derrière la Maison Communale des Quatre Saisons



Alors n'hésitez plus, venez vous aussi grossir les rangs du Serris Pétanque et découvrir ainsi un sport convivial qui permet de développer vos qualités d'adresse et de précision.



SERRIS PÉTANQUE

Présidente: Mme Cloud-Ridet Port.: 06 83 02 58 15 Tél.: 01 76 55 21 01

Prochain concours

Le prochain concours organisé par Serris Pétanque aura lieu le 10 avril 2010 sur le terrain derrière la Maison Communale des Ouatre Saisons.

21

Conseil Municipal

22

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2009.

■ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2009.

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 21 Pour et 06 Abstentions.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle au collège Madeleine Renaud pour le soutien du projet Olympio.

Le collège Madeleine Renaud organise à nouveau pour les élèves de quatrième un projet avec l'association Olympio.

C'est une éducation à la sexualité qui s'articule autour d'interventions sur la sexualité dans ses dimensions affectives, psychologiques et socioculturelles.

L'animation s'appuie sur des œuvres d'art et permet de confronter les réactions des garçons et des filles, et d'apprendre le respect de soi et de l'autre.

Le coût s'élève à 700 euros environ.

Le collège sollicite la commune de Serris pour une aide à hauteur de 400 euros.

En outre, la délibération du Conseil Municipal en date du 4 février 2009 attribuait une subvention d'un montant de 400 euros pour le projet mené en 2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de $400\,$ euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Attribution du marché 2009-04 relatif à la maintenance des systèmes d'alarme et de protection incendie.

Les contrats pour la maintenance des systèmes d'alarmes et de protection incendie dans les bâtiments communaux arrivent à leur terme le 31 décembre 2009.

Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offre, alloti de la manière suivante :

- o lot 1: Maintenance des systèmes d'alarmes anti-intrusion (10000 euros TTC),
- o lot 2: Maintenance des systèmes d'alarmes incendie (15000 euros TTC),

- o lot 3: Maintenance des extincteurs et des robinets d'incendie armés (4500 euros TTC),
- o lot 4: Maintenance des systèmes de désenfumage (2000 euros TTC).

La durée du marché est d'un an, reconductible deux fois expressément. Rappel succinct de la procédure :

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., le vendredi 3 avril 2009.
- La date limite de remise des offres était fixée au 29 mai 2009 à 17h 00.
- Vingt-trois dossiers de candidatures ont été retirés. Dix candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2009 a décidé d'éliminer la candidature de la société CHUBB Sécurité dont les documents demandés n'étaient pas signés par une personne habilitée à engager la société. La commission a décidé d'accepter toutes les autres candidatures et a ouvert les deuxièmes enveloppes et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres des 9 entreprises a été menée par le service technique. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

Pour les lots n° 1 et 2:

- Prix: 60 %.
- Valeur technique: 25 %.
- Délais: 15 % (décomposés comme suivant: temps d'intervention:
 5 %, temps de dépannage: 5 %, temps de réparation: 5 %).

Pour les lots n° 3 et 4:

- Prix: 60 %.
- Valeur technique: 40 %.

Concernant les lots 1 et 2, la Commission d'Appel d'Offre, réunie le 15 octobre 2009, a décidé de choisir la société AL SÉCURITÉ comme étant la mieux disante.

Concernant les lots 3 et 4, cette même Commission d'Appel d'Offre a décidé de choisir la société S.I.E. comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2009-04, relatif à la maintenance des systèmes d'alarmes et de protection incendie.

■ Attribution du marché AO-2009-06 relatif à l'assurance statutaire.

Le contrat d'assurance statutaire, passé avec DEXIA SOFCAP, arrive à son terme le 31 décembre 2009.

Eu égard au montant des prestations estimées à 100000 euros TTC (estimation pour 2010), il a été lancé un marché en appel d'offre européen avec une garantie de base et des options concernant les risques à couvrir:

o Base: accident de travail/maladie professionnelle – décès

o Option 1: congé de longue maladie/congé de longue durée

o Option 2: maladie ordinaire

o Option 3: maternité

Le contrat est prévu pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties.

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., le 5 juin 2009. Le délai de remise des offres était fixé au 28 juillet 2009 à 15 hoo.
- Neuf dossiers de candidatures ont été retirés. Quatre candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 21 septembre 2009 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a ouvert les deuxièmes enveloppes et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres des quatre soumissionnaires a été menée par le Cabinet ABECASSIS et le Service Ressources Humaines.
 Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:
- o la qualité des procédures prévues pour gérer efficacement et rapidement les contrats et en particulier les sinistres, ainsi que l'engagement de s'inscrire dans un véritable partenariat (40 %)
- o les tarifications (35 %)
- o les conditions de garanties, le degré de conformité au Cahier des Charges jugé à partir des réserves et des amendements apportés par les candidats (25 %)

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 15 octobre 2009, a décidé de choisir la société GRAS-SAVOYE comme étant la mieux disante en retenant la garantie de base (décès - accident de travail - maladie professionnelle) ainsi que les options 1 (congé de maladie - congé de longue durée) et 3 (maternité) pour un taux de cotisation global de 3.74 % applicable à la masse salariale assurée (traitement indiciaire + bonification indiciaire + indemnité de résidence + supplément familial de traitements des agents relevant du régime spécial des fonctionnaires) selon le détail ci-après:

décès - AT - MP: 0.74 %CLM - CLD: 1.50 %

• Maternité: 1.50 %

Sur la base de la masse salariale 2008 (base connue à la date de lancement de l'appel d'offres), le coût du contrat est estimé à 79383 euros. Le coût effectif pour 2010 sera fonction de la masse salariale 2009 assurée à laquelle sera appliqué le taux de 3.74 %.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n°AO-2009-06 relatif au contrat d'assurance statutaire.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 21 Pour - 06 Abstentions

Création de poste.

Par délibération en date du 25 mars 2009, un poste d'adjoint technique 2º classe pour exercer les missions d'agent polyvalent à temps non complet 30 heures dans une structure petite enfance a été créé. Les missions de cet agent concernent des missions classiques d'entretien (lingerie, ménage, rangement) mais aussi des interventions ponctuelles en cuisine ou auprès des enfants en cas de besoin de la structure. Cette intervention auprès des enfants fait apparaître une discordance statutaire entre le grade du poste telle que créé en mars dernier et la définition de fonctions telle que figurant dans le statut. En effet, ces missions relèvement plus du grade d'agent social de 2º classe que d'adjoint technique 2º classe, dont les missions sont limitées à l'entretien.

La procédure de transformation de poste n'existant pas légalement, il est proposé au Conseil Municipal de procéder en 2 étapes :

- ▶ tout d'abord la création d'un poste d'agent social de 2º classe à temps non complet 30 heures;
- ▶ dans un 2º temps, après avis du Comité Technique Paritaire, suppression du poste d'adjoint technique de 2e classe à temps non complet 30 heures Cette suppression fera l'objet d'une prochaine délibération.

Enfin, cette création n'a aucun impact budgétaire supplémentaire puisque les deux grades ont une échelle de rémunération identique, il s'agit bien en l'espèce de respecter au plus près les définitions de fonctions prévues par le statut.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Demande d'avis concernant l'ouverture du magasin Horse Wood les dimanches 13 et 20 décembre 2009.

Le magasin Horse Wood, situé au 15 avenue de Saria, souhaite ouvrir ses portes les dimanches 13 et 20 décembre 2009, dans le cadre des Fêtes de fin d'année.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette ouverture dominicale exceptionnelle.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 21 Pour - 06 Abstentions

Projet d'agglomération.

Courrier adressé au Président du SAN, M. BALCOU concernant le projet d'agglomération.

Suite à la présentation faite aux élus du Val d'Europe le mardi 10 novembre 2009 du projet d'agglomération du cabinet François Leclerc, la commune de Serris est prête à le valider sous condition de la prise en compte des éléments suivants (remarques qui ont déjà été exprimées oralement):

- L'existence de la ZAC du Couternois.
- Un transport en commun en site propre traversant la ZAC du Couternois, celle du Prieuré et qui ne double pas la "pénétrante Disney" mais au contraire traverse les zones habitées à l'est du centre urbain et des territoires de Serris Bourg- Bailly.
- Une zone dédiée à l'activité touristique dans le centre urbain, le long de l'avenue Paul Séramy, est nécessaire pour un équilibre économique.
- La création d'un éco-quartier à l'est du centre urbain qui doit renforcer le quartier de l'Hôtel de Ville sans créer une nouvelle centralité
- Une attention toute particulière apportée aux traversées Nord/Sud du boulevard circulaire.

Nous prenons acte d'une déclaration faite lors de la présentation, sur une vision du boulevard circulaire au niveau de Serris, comme "suffisamment construite".

23

Démocratie

Conseil Municipal

24

La commune de Serris a constaté que ce projet a favorablement évolué sur les points suivants:

- La largeur de la trame verte et l'intégration d'un grand parc urbain à Serris
- L'implantation de grands équipements à caractère sportif à l'est du bourg.
- La densification plus raisonnable des nouveaux quartiers à l'est du centre urbain (80 logements par hectare) et à l'est du bourg de Serris (50 à 30 logements par hectare).

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil.

Il est donc présenté les décisions du 15 octobre septembre 2009 au 3 novembre 2009.

La séance est levée à 22h30 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009.

■ Adoption de l'avenant n° 1 au marché n° 2006-22 Lot 4 relatif au service de télécommunications (annule et remplace la délibération n° 2009-128 du 24 septembre 2009).

Par le marché n° 2006-22, la Commune a confié à la Société ORANGE les services de télécommunications.

La prestation est divisée en lots selon la répartition suivante :

- Lot 1: Boucle locale et service de base Mini: 20000 euros HT – Maxi: 50000 euros HT
- Lot 2: Numéros Spéciaux Mini: 2500 euros HT – Maxi: 10000 euros HT
- Lot 3: Trafic départ
 Mini: 20000 euros HT Maxi: 50000 euros HT
- Lot 4: Services Internet
 Mini: 4000 euros HT Maxi: 12000 euros HT
- Lot 5: Mobilité
 Mini: 6000 euros HT Maxi: 18000 euros HT

Le marché actuel prenant fin au 11 janvier 2010, la procédure pour le renouvellement de ce marché est en cours et il apparaît, qu'au vu de la date estimée de notification (mi-janvier 2010) et des délais nécessaires à la mise en place (éventuelle) de nouveaux opérateurs pour les différents lots (environ 15 jours), que le marché actuel doit être prolongé.

Il est donc proposé d'allonger sa durée jusqu'au 11 février 2010 pour permettre aux opérateurs de réaliser un basculement efficace et ce, dans les meilleures conditions.

• 1794,00 euros TTC (1500 euros HT), pour le lot n° 4.

L'augmentation totale du montant maximum initial est donc de 1794,00 euros TTC (1500 euros HT), pour le lot n° 4, ce qui représente une majoration de 12.50 %. Le montant maximum sera alors de : 16146,00 euros TTC (13500 euros HT).

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour - 06 Abstentions.

■ Attribution du marché n° 2009-15 relatif aux services de télécommunications

Le marché pour les services de télécommunications arrive à son terme.

Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offre, alloti de la manière suivante:

 Lot n° 1: Sites équipés de PABX et Sites équipés de lignes isolées (abonnements, appels entrants, et sortants vers numéros spéciaux)

Montant minimum (annuel): 15000 euros HT Montant maximum (annuel): 45000 euros HT

 Lot n° 2: Trafic départ vers toutes les destinations fixes et mobiles, hors numéros spéciaux.

Montant minimum (annuel): 10 000 euro HT Montant maximum (annuel): 40 000 euro HT

• Lot n° 3: la téléphonie mobile.

Montant minimum (annuel): 8000 euro HT Montant maximum (annuel): 32000 euro HT

• Lot n° 4: Internet et liens ADSL.

Montant minimum (annuel): 4000 euro HT Montant maximum (annuel): 20000 euro HT

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois expressément.

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au B.O.A.M.P. et au J.O.U.E., le jeudi o8 octobre 2009.
- -La date limite de remise des offres était fixée au 1er décembre 2009 à 17 h 00.
- -12 dossiers de candidatures ont été retirés. Quatre candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2009 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a ouvert les enveloppes contenant les offres et a demandé leur analyse.
- -L'étude des offres des 4 entreprises a été menée par le service technique et le cabinet oi Conseil Télécom. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

Prix des prestations	40
Qualité technique, services proposés	25
Délais de déploiement	15
Engagements sur la qualité de service	10
Reporting et suivi de la facturation	10

Concernant les lots 1, 2 et 4, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 8 décembre 2009, a décidé de choisir la société France Télécom comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2009-15, relatif aux services de télécommunications.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote: 23 Pour - 06 Abstentions.

■ Adoption de l'avenant n° 2 au marché n° 2009-02 relatif aux travaux de voirie dans le cadre du contrat triennal.

Par le marché n° 2009-02, et son lot n° 1, la Commune a confié à la Société WIAME VRD les travaux de réhabilitation de la rue Émile Cloud, objet du contrat triennal de voirie.

En cours d'exécution, des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage.

Ces travaux supplémentaires sont:

- Mise en place du tuyau d'arrosage,
- · Raccordement fibre optique de la Mairie du Bourg.

Un premier avenant autorisant ces travaux supplémentaires a donc été adopté au mois de septembre.

Ces travaux supplémentaires ont duré 15 jours, et ont donc augmenté le délai global d'exécution des travaux objet du marché originel.

Afin de ne pas pénaliser la société WIAME VRD, et puisque ce retard n'est pas de son fait, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de rallonger les délais d'exécution des travaux concernant le lot 1.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés. Vote : 23 Pour - 06 Abstentions.

■ Affectation du local situé 15 rue de la Morte Paye (ancien C.S.I.)

Le SAN est propriétaire d'un bien, situé 15, Rue de la Morte Paye à Serris, ayant servi de préfiguration au Centre Social Intercommunal.

Ces locaux sont aujourd'hui libres de toute occupation et la Commune de Serris a sollicité le SAN, afin de pouvoir en disposer pour créer une activité associative d'intérêt général : une épicerie sociale.

Il est donc nécessaire de signer avec le SAN, une convention régissant les conditions d'occupation des locaux.

Il est précisé que cette occupation est établie pour une durée initiale de 6 mois à partir du 1er janvier 2010 et que s'agissant d'un contrat d'occupation du domaine public, il est conclu à titre précaire.

À son expiration, le contrat pourra être renouvelé et négocié pour une durée qui sera expressément définie par les parties concernées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Adoption de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service avec le SAN du Val d'Europe.

En date du 3 juillet 2008, le SAN a renouvelé la convention avec les communes du Val d'Europe relative à la gestion de certains services.

Parmi les services délégués, figuraient "les aides et subventionnements aux associations œuvrant dans le domaine social et ayant une activité au sein du CSI".

Toutefois,

- une des associations soutenue par le SAN à ce titre (ADJE 77) n'intervient pas dans le CSI ;
- 4 associations soutenues par le SAN vont être transférées vers la maison des Services Publics (ADIL, Relais Jeunes, CCAFAVE à 50 $\,\%$ et AVIMEJ).

Il convient donc de prendre en compte le contexte de cette migration de certaines associations vers la Maison des services Publics, équipement reconnu d'intérêt commun.

Un avenant n° 1 à la convention a été proposé dans ce sens en précisant: "soutien aux associations œuvrant dans le domaine social, la justice, la santé, et la parentalité et ayant une activité dans un équipement reconnu d'intérêt commun, et/ou ayant une activité d'intérêt commun".

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cet avenant. Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Adoption de la convention de délégation, d'objectifs et de moyens du projet "Animation Collective Famille".

La Commune de Serris a souhaité engager ses habitants dans le projet "Animation Collective Familles" proposé par le SAN du Val d'Europe, dans le cadre du Centre Social Intercommunal du Val d'Europe.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la conclusion d'une convention de délégation, d'objectifs et de moyens.

Le projet, agréé et financé par la CAF de Seine et Marne comprend plusieurs volets qui doivent s'articuler dans le respect du paysage institutionnel du Val d'Europe et plus particulièrement la répartition des charges et compétences respectives des communes et du SAN.

Ainsi, sont gérés au titre de l'intercommunalité les orientations, objectifs et actions suivants:

Le Centre Social Intercommunal, un "Pôle Ressources" pour le territoire: la démarche de diagnostic social local renforcée.

- Objectif 1 = Mettre en pace une veille territoriale partagée:
- * Action n° 1: actualisation annuelle des données sociales locales.
- Objectif 2 = Rapprocher l'ensemble des habitants du Val d'Europe du CSI et des partenaires locaux:
- * Action n° 2: identification des besoins des publics peu présents ou absents du CSI (jeunes et retraités),
- * Action n° 3: poursuite de la mise en réseau des partenaires locaux au service des habitants.
- Objectif 3 = Servir le développement territorial:
- * Action n° 4: participation aux instances partenariales,
- * Action n° 5: implication du CSI aux actions sociales du territoire sur sollicitation,
- * Action n° 6: soutien à la communication d'actions associatives "Parentalité et Lien Social".

Une "plate-forme" de services accessibles à tous les habitants du Val d'Europe, l'accueil au service de tous les Val Européens.

- Objectif 1 = Pérenniser l'accueil des habitants au CSI (permanences):
- * Action n° 7: enquête de satisfaction sur les services rendus.
- Objectif 2 = Poursuivre la collecte et la transmission des informations locales:
- * Action n° 8: portes ouvertes en action du CSI,
- * Action n° 9: expositions temporaires dans l'espace accueil.

Serris a souhaité confier au SAN, par le biais du CSI, la gestion du projet "Animation Collective Familles".

Ce projet de compétence communale, doit être confié au SAN par le biais d'une convention de délégation prévoyant un transfert financier des moyens correspondants au SAN, lui permettant d'en assurer la charge au nom et pour le compte de la commune.

Les orientations, objectifs et actions liés à ce projet sont les suivants :

Une boîte à outils de développement social des territoires au bénéfice des communes adhérentes : l'Animation Collective

25

Démocratie

Conseil Municipal

26

Familles.

- Objectif 1 = Officialiser le fonctionnement des actions :
- * Action n° 10: poursuivre la mise en place du Comité d'Animation,
- * Action n° 11: développer une "Charte" des ateliers du CSI.
- Objectif 2 = Favoriser l'accès aux droits :
- * Action n° 12: accompagnements administratifs.
- Objectif 3 = Pérenniser les actions collectives au service du soutien à la parentalité, de l'accès aux droits, de l'employabilité, du lien social et en partenariat avec les associations locales:
- * Action n° 13: fête du CSI,
- * Action n° 14: ateliers de français,
- * Action n° 15: ateliers de la famille,
- * Action n° 16: secrets de femmes,
- * Action n° 17: réseau intercommunal d'échanges de savoirs,
- * Action n° 18: relais "Culture du Cœur" et accompagnements associés.
- * Action n° 19: ensemble les matins.

Le montant annuel de la participation financière de l'ensemble des communes adhérentes est fixé sur une base prévisionnelle.

En fonction des données démographiques connues au moment de la signature de la convention et selon leur évolution prévisible, la participation de chaque commune est fixée au prorata de son nombre d'habitants. La Commune de Serris s'engage à verser les sommes suivantes au SAN, au titre de la gestion du service délégué "Animation Collective Familles":

- 5700 euros au titre de l'exercice 2010 à verser en avril 2011,
- 6000 euros au titre de l'exercice 2011 à verser en avril 2012,
- 6100 euros au titre de l'exercice 2012 à verser en avril 2013.

Les montants annuels indiqués ci-dessus sont des montants maximaux, les participations communales étant adaptées chaque année en fonction du niveau de réalisation des dépenses liées au projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Approbation de la modification n° 4 du POS.

Dans le cadre de l'approbation de l'avenant n° 7 de la Phase III d'aménagement du Val d'Europe, il a été nécessaire de modifier une partie de la zone IV NA du Plan d'Occupation des Sols. En effet, il s'agit d'un secteur destiné à recevoir environ 115 logements.

Le périmètre, objet de la modification, englobe le futur lot ainsi que le prolongement de la voirie existante: Cours du Tage et Rue des Scandinaves.

La modification porte sur le passage de la zone IVNA en zone INA, avec l'application d'un règlement identique à celui de la ZAC du Centre Urbain.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 septembre au 2 octobre 2009.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 24 novembre dernier.

Une seule remarque a été inscrite au registre, la demande de Disney de bien vouloir réduire la norme imposée pour les stationnements vélos. Cette norme ayant été inscrite lors de la demière modification (mars 2009) et compte tenu des orientations politiques en matière de développement durable, il a été proposé au SAN de ne pas suivre cette demande.

Par conséquent, M. MILLARD, Commissaire Enquêteur a proposé un avis Favorable à la modification n° 4.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet de modification.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Approbation du lancement de la procédure de modification du POS - ZAC du Prieuré.

Dans le cadre des réflexions sur la création de la future ZAC du Couternois, et la poursuite de la commercialisation de la ZAC du Prieuré (notamment l'implantation de la SIMT, Médecine du travail), il a été proposé de marquer l'entrée de ville sur le rond point entre la RD 231 et le CD 406.

Ainsi, les orientations de la ZAC du Couternois tournées vers le développement durable, permettraient de trouver une densification paysagère le long de la RD 231. Il serait souhaitable de retrouver la même image sur la ZAC du Prieuré. (Voir Cartographie jointe)

Le règlement de la ZAC du Prieuré Ouest impose un alignement du bâti à 6 m de la limite des lots. Or le projet de la SIMT repose sur un bâtiment posé au centre de la parcelle (à 25 m de la limite du lot sur le CD 406). S'agissant d'un projet de qualité, écologique et à énergie positive, il apparaît essentiel de favoriser son implantation sur le territoire, afin de mettre en avant la réalisation de bâtiments innovants en matière de développement durable.

Le traitement paysager proposé plus haut permettrait d'acter la position du bâtiment de la SIMT au centre de la parcelle.

Néanmoins ce changement de position sur le paysagement et par conséquent l'alignement sur l'ensemble des lots de la ZAC du Prieuré situés le long du RD 231 et une partie du CD 406 nécessite la modification de la ZAC.

Le SAN a donné son accord pour lancer une modification de la ZAC lors de son comité syndical du 3 décembre 2009.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la procédure de modification.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Modification du règlement intérieur du prêt de jeux aux assistantes maternelles et aux employés familiaux en activité sur la Commune de Serris.

La commune s'est engagée à adhérer au RAM intercommunal afin de fédérer les assistantes maternelles, reconnaître leur statut, les valoriser, susciter des vocations.

Dans cette même dynamique, les élus de la commune ont proposé la mise en place d'un prêt de jeux en complémentarité avec les ateliers d'éveil du RAM.

La découverte de nouvelles façons de faire, la relation jeu/enfant, les échanges entre assistantes maternelles, employés familiaux avec les enfants et/ou les professionnelles et la possibilité d'emprunter des jeux participent de façon informelle à la professionnalisation de ces nouvelles professionnelles.

La mise en place du règlement intérieur en décembre 2007 a permis de préciser les conditions d'emprunt, le fonctionnement et la responsabilité des deux parties.

Des modifications doivent être apportées à ce règlement et sont nommées ci après :

Article 3: Lieu d'implantation

Il est désormais sur Terre d'éveil au 10 rue de Navarre. Auparavant, les jeux se trouvaient au "Carrousel des Bébés".

Article 4: Fonctionnement

Jusqu'à présent les jeux sont empruntés sur les différents ateliers d'éveil mais ce procédé parasite le temps d'activités et d'accueil.

L'emprunt est donc proposé lors d'un atelier d'éveil mensuel du RAM prévu à cet effet. Cet atelier sera consacré aux jeux avec manipulation par l'enfant, l'adulte et échanges sur le choix.

La participation à cet atelier suit le même fonctionnement c'està-dire prise de rendez-vous et possibilité de joindre en Mairie le lundi de 14 h 00 à 18 h 00, Mme SCANFF en charge de ce prêt.

Le livret papier regroupant l'ensemble des jeux à emprunter sera également consultable sur le site de Serris.

Article 6: Connaissance des jeux

Ces jeux peuvent faire l'objet d'une présentation pratique lors de l'atelier d'éveil mensuel du Relais Assistantes Maternelles consacré à cet emprunt.

Article 7: Sécurité

Tout jeu signalé par le code alerte est à utiliser obligatoirement en présence de l'adulte aux côtés de l'enfant.

Le matériel prêté répond aux normes légales en vigueur. Toutefois des jeux demandent la présence de l'adulte de part la manipulation de pièces plus petites. Cette alerte permet d'être vigilant à cette obligation.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Modification du règlement intérieur pour les activités d'éveil du RAM et de l'Association de la Ronde des Bébés au sein du Centre de Loisirs "l'Île aux Enfants".

Le règlement de fonctionnement pour l'accueil du Relais d'Assistantes Maternelles Intercommunal (RAM) et l'Association "La Ronde des bébés" au Centre de loisirs "L'île aux enfants" a été adopté le 21 décembre 2006.

Cet espace situé à proximité des Assistantes Maternelles a permis la mise en place d'ateliers d'éveil par le RAM Intercommunal tous les mardis matins et l'Association "La Ronde des Bébés" tous les jeudis matins hormis les vacances scolaires.

De plus, la contiguïté de la structure d'accueil Petite Enfance "Les 1 001 Bulles" avec le Centre de loisirs "L'île aux enfants" a favorisé les rencontres et les échanges de professionnels et le décloisonnement entre les divers modes d'accueil au plan local.

Un dépôt attenant au Centre de loisirs a été utilisé pour le stockage du matériel de puériculture et une partie des jeux mis à disposition des Assistantes Maternelles.

Les modifications apportées sont principalement liées à:

Une sollicitation de la Ronde des Bébés pour bénéficier d'un deuxième atelier d'éveil par semaine.

Un changement de jour d'accueil pour les ateliers d'éveil du R.A.M.

Un transfert des jeux et du matériel de puériculture sur "Terre d'éveil".

Quelques précisions ont été apportées sur l'utilisation des espaces, l'accès au Centre de Loisirs et le fonctionnement des ateliers

Détails des modifications:

Article 3: Planning

Les interventions sont donc réparties comme suit :

Le RAM: le lundi (au lieu du mardi)

L'Association "La Ronde des Bébés": le jeudi et le mardi (jour proposé pour un deuxième atelier)

Le créneau de 11 h 30 à 12 h 30 permet le rangement du matériel et la remise en place de l'espace.

Article 4: Espaces mis à disposition

Les enfants doivent être chaussés de chaussons et les assistantes maternelles de surchaussures, afin de respecter l'état de propreté des lieux.

En hiver, les poussettes peuvent être rentrées, après avoir pris le soin d'essuyer les roues sur le tapis. Elles sont ensuite rangées dans le hall, le long des porte-manteaux des salles des primaires.

Article 5: Accès au Centre de loisirs "L'île aux Enfants"

Passage des Assistantes Maternelles par la cour de la structure des "1 001 Bulles", l'accès se fait par l'entrée principale du centre de loisirs où les poussettes s'y trouvent déposées.

Article 6: Fonctionnement des ateliers

Les chaises et la table adaptées aux enfants de moins de 3 ans, la table de changes et le tapis pour les bébés sont remis après utilisation dans l'espace défini dans la salle de repos.

Il est à noter que la salle de motricité transformée en ludothèque n'est plus accessible aux enfants fréquentant les ateliers d'éveil du RAM et de l'Association "La Ronde des Bébés" car elle n'est pas adaptée à l'âge des enfants accueillis.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Créations de postes.

L'absence pour motif médical (accident de service, maternité et maladie ordinaire) de plusieurs agents du service de la Petite Enfance pose un problème pour continuer d'accueillir les enfants dans le respect de la réglementation.

Plusieurs recrutements sur le grade d'auxiliaire de puériculture de 1º classe ont été lancés par le service des Ressources Humaines pour répondre aux besoins de ce service. Devant le manque de candidats possédant le diplôme d'auxiliaire de puériculture de 1º classe, le service a donc réajusté le profil de poste et a retenu les candidats avec le CAP Petite Enfance. Ces candidats ne peuvent donc pas être rémunérés sur le grade d'auxiliaire de puériculture mais sur un autre grade de la filière médico-sociale c'est-à-dire le grade d'agent social de 2º classe.

C'est pour cette raison que la création de deux postes d'agent social de 2e classe s'avère nécessaire au bon fonctionnement de ce service. Ces deux postes répondent à un besoin occasionnel en vertu de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les collectivités "peuvent conclure pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel".

Les deux postes d'agent social de 2° classe ne seront pas considérés comme des postes permanents mais seront utilisés ponctuellement pour pallier aux absences d'auxiliaires de puériculture qui ne pourraient être remplacées par des personnes 27

D é m o cratie

Conseil Municipal

28

possédant ce diplôme.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes d'agent social de 2e classe à temps complet (deux congés de maternité sont prévus en début 2010.

Enfin, cette création n'a aucun impact budgétaire supplémentaire puisque les deux grades (échelle 3) ont une échelle de rémunération inférieure au grade d'auxiliaire de puériculture de 1^{re} classe (échelle 4) il s'agit bien en l'espèce de respecter au plus près les définitions de fonctions prévues par le statut.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Informations au Conseil Municipal.

Marchés à procédure adapée signés par Monsieur le maire, en vertu de la délibération du 27 mars 2008

Période du 19 décembre 2008 au 16 novembre 2009

N°	Objet	Durée	Lots		Attributaire	Montant ff TTC	
		Durce	N°	Désignation	Attributarie	WontantiiiiC	
MAPA 2008- 17	Entretien des agenceurs et d'une plate-forme élévatrice pour personnes à mobilité réduite	1 an reconductible 2 fois			OTIS	6733,48	
MAPA 2008- 18	Travaux de réfection d'aires de jeux d'extérieur	Tranche ferme: du 14 avril 2009 au 24 avril 2009. Tranche conditionnelle: du 1er juillet au 31 juillet 2009	1	Réfection des jeux	POSITIVE	24511,67 (TF: 11823,78 TC: 12687,89)	
			2	Réparation ou remplacement de sols amortissant	IDF REVETEMENT	39 491,92 (TF: 29 565,12 TC: 9 926,80)	
MAPA 2008- 19	Fourniture de plantes annuelles	30 jours	1	Achat de plantes et de graminées	Établissement VION	7998,65	
			2	Mise en culture de suspensions à fleurissement estival		5779,29	
MAPA 2009- 2001	Entretien des espaces verts, élagage des arbres, entretien des terrains de sport	Un an	1	Entretien des espaces verts	FRANCE ENVIRONNEME NT	Marché à bons de commande: - mini: 53 820,00 - maxi: 80 132,00	
			2	Élagage des arbres	SAMU	Partie fixe prix forfaitaire: 22 042,28 Partie variable à bons de commande: - mini: 299,00 - maxi: 1495,00 Total mini: 22341,28 Total maxi: 23537,28	
			3	Entretien des terrains de sport	EVEN	Partie fixe prix forfaitaire: 55 697,72 Partie variable à bons de commande: - mini: 5980,00 - maxi: 17940,00 Total mini: 61677,72 Total maxi: 73 637,7	

		Olt I	_ ,	LOIS		And the section	Montant ff	
	N°	Objet	Durée	N°	Désignation	Attributaire	TTC	
	MA PA 200 9-03	Fourniture de matériel pour le son	30 jours			MDS AUDIO	11223,79	
	MA PA 200 9-07	Élaboration de l'agenda 21	Tranche ferme: 3 mois. Tranche conditionnelle 1: 4 mois Tranche conditionnelle 2:10 mois			BMJ RASTINGS	41710,50 (TF:15697,50 TC1:8073 TC2:17940)	
]	MA PA 200 9-10	Travaux de peinture et de lasures extérieures	30 jours			SEPIC PARIS SUD	52 691,39	
:	MA PA	Acquisition de matériels pour le service	1 jour	1	Acquisition d'une tondeuse autoportée	MATAGRIF	17342,00	
	9-12		7 jours	2	Acquisition de matériels divers	EG MOTOCULT URE	5618,81	

Montant ff

Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil.

Dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit informer le Conseil Municipal des décisions prises pour des contrats ou des conventions.

La séance est levée à 22 h 10 par M. Denis GAYAUDON, Maire de SERRIS.



Les prochains Conseils Municipaux auront lieu à l'Hôtel de Ville: - le lundi 29 mars 2010, 20 h 30, - le lundi 3 mai, 20 h 30.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Tribune de l'opposition

Les Serrissiens nous parlent!

À entendre les Serrisiens.

Beaucoup se plaignent du manque de réactivité des services publics de la commune.

À l'hôtel de ville, les rendez-vous programmés à plusieurs semaines (ex: 4 mois pour une reconnaissance anticipée, 3 mois pour déposer une demande de passeport...) sont bien souvent non tenus, les non réponses aux courriers adressées deviennent la réalité quotidienne des Serrisiens.

Plus encore, la méconnaissance de la réglementation en vigueur sur le droit de la famille entraîne des difficultés pour obtenir les documents administratifs nécessaires pour régler une situation familiale.

Les centres des loisirs tournent à plein régime mais les animateurs restent trop souvent en sous effectif. Pourtant ce problème a été admis par la municipalité (3 animateurs pour 180 enfants)! Les nombreux départs des animateurs et directeurs encouragés par les DRH mettent à mal les services à la population et ne respectent plus les salariés dans leur dignité.

Sans remettre en cause les compétences et la bonne volonté des fonctionnaires, c'est la responsabilité du Maire qui est engagée, sur sa gestion des moyens humains et financière. Il n'est pas normal que les créations de postes votées en Mars 2009, ne voient le jour qu'en février 2010? Il n'est pas normal de garder des excédents cumulés reportés à plus de 2175000 €, sans maintenir un service de qualité aux habitants, comme l'annonce très régulièrement le Maire et sa majorité. Nous sommes inquiets de cette dégradation du service public dû aux Serrissiens au regard des réformes annoncées sur les finances les collectivités locales.

Messieurs les élus, **nous ne voulons plus des mots, toujours des mots, rien que des mots?** Mais une vraie prise de conscience des besoins pour nos Habitants.

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim, Texte remis pour le n° 63 le 5 février 2010.

Tribune de la majorité

Un projet d'agglomération

Nous vous avions présenté, dans un précédent numéro de notre magazine municipal, notre vision du Serris de demain dans le cadre du projet de ville que nous soutenons.

Le SAN du Val d'Europe a, quant à lui, initié en octobre 2008 une démarche visant à définir un projet d'agglomération pour le territoire des cinq communes concernées: Coupvray, Magny le Hongre, Chessy, Bailly Romainvilliers et Serris. Il s'agit de définir les grands objectifs d'une stratégie de développement partagé dans un document fédérateur et évolutif.

Un projet intitulé de "la ville nouvelle à la ville durable" a été soumis au vote en comité syndical. Les élus de Serris, délégués au SAN du Val d'Europe, se sont opposés à une urbanisation "intense" tout en retenant le projet d'une agglomération "active" et dynamique. Notre volonté est de soutenir une croissance maîtrisée de Serris pouvant intégrer jusqu'à 15 000 habitants, organisée dans un territoire polycentrique avec un centre urbain renforcé et non une densité à outrance. C'est dans ce cadre que Serris a validé le projet d'agglomération du Val d'Europe.

Nous aspirons à ce que notre territoire puisse devenir une référence européenne voire internationale, notamment en terme d'exemplarité pour sa qualité de développement urbain durable et raisonné. Nous maintiendrons notre vigilance pour favoriser une agglomération équilibrée et de proximité.

Les élus de la Majorité

29

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

é m o cratie

Conseil Municipal

La municipalité

remercie les élèves de

serrissienne pour leur

très agréable prestation

ainsi que l'association

décoration du hall de la

Ferme des Communes.

l'École de Musique

en ouverture de

l'Atelier pour la

cérémonie.

Vœux de la municipalité 2010

DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Continuer à maintenir un bon niveau de service aux Serrissiens en intégrant le développement de la commune (Croissance de 10 % du nombre d'habitants chaque année/Les 3/4 des Serrissiens ont moins de 40 ans, et 30 % ont moins de 20 ans). Il s'agit là d'un enjeu majeur qui touche directement à notre qualité de vie présente et future

Pérenniser pour chaque nouveau projet de construction, l'équilibre emplois, logements et équipements.

L'histoire ne s'arrête pas là pour nous.

Comme vous le savez, nous approchons de la fin de la 3^e phase de développement de notre commune, avec ses logements à construire et ses équipements à livrer en particulier par le SAN.

Préparation des nombreux projets à enjeux forts dans le cadre de la Phase IV à venir. Ces projets s'étaleront sur de nombreuses années, mais ils doivent êtres préparés dès aujourd'hui. Ils doivent être ambitieux, porteurs d'avenir de qualité, dans une ville à taille humaine.

Volonté que chacun, quel que soit son âge, quels que soient ses moyens, puisse s'épanouir et trouver si possible des réponses à ses attentes sur sa commune ou son territoire de vie (qui dépasse les limites communales).

JEUNESSE/ENSEIGNEMENT/PETITE ENFANCE

Ouverture en septembre 2009 de la 3e structure d'accueil de la Petite enfance: Terre d'Éveil. L'offre de garde sur la Commune s'élève désormais à 85 berceaux.

Ouverture de la Crèche privée bilingue interentreprises Kids n'club située dans le parc d'activités Goodman, a également ouvert ses portes.

Ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire à Robert Doisneau à la rentrée 2000.

Ouverture d'une 3e classe de

maternelle à Henri Matisse?

Des engagements reçus de l'inspection académique nous laissent espérer, très fortement, une ouverture définitive. conditionnelle en septembre prochain. Sur ce groupe scolaire, d'autres créations de classes sont à prévoir, c'est pourquoi avec le SAN, nous avons décidé de lancer dès cette année les travaux d'un accueil pré et post scolaire libérant ainsi des locaux qui deviendront de futures classes.

Nos enfants, en quittant l'école primaire, ont la possibilité ensuite, de pouvoir poursuivre leur scolarité à Serris, au collège tout d'abord puis au lycée, voire même sur notre pôle universitaire.

Mise à disposition d'un éducateur sportif permettant la création d'une Classe aménagée en handball au Collège.

Première édition d'un séjour aux sports d'hiver pour les Serrissiens âgés de 10 à 14 ans en décembre 2009.

Programmation dans le Centre Urbain d'un second lieu dédié aux préadolescents dans le centre urbain.

1re promotion de bacheliers du Val d'Europe en 2009 mais également celle de la construction du nouveau lycée Émilie du Châtelet dont l'ouverture est prévue pour septembre 2010. Le nouveau lycée est construit selon des normes de Haute Qualité Environnementale: il disposera d'une Chaufferie Bois, de capteurs solaires, d'un système de récupération des eaux pluviales, et des études sont en cours pour l'implantation éventuelle d'une éolienne.

Implantation sur le territoire communal d'un pôle de l'université Paris Est Marne la Vallée: l'Institut Francilien d'Ingénierie et des Services permettant à nos jeunes, plus âgés, de poursuivre, à Serris, des études supérieures. Ayant fait le double choix de la professionnalisation et de la recherche, cette structure qui accueille à ce jour près de 1300 étudiants leur permet de réaliser une formation en alternance, et de mener ainsi de front leur formation et une activité rémunératrice. La ZAC des Gassets a vocation à répondre à la volonté de cet institut à se développer.

ACTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Extension du Val d'Europe avec l'accueil, courant 2009, de nouveaux commerces notamment de mobilier, de décoration, et d'habillement.

Ouverture le 2 mars prochain d'une nouvelle enseigne de bricolage de 10000 m² permettant la création d'une soixantaine d'emplois supplémentaires sur la commune.

Développement des attraits économiques et commerciaux du bourg avec l'ouverture d'une supérette en mai 2009

Développement du parc d'entreprises à travers les installations prochaines d'une société de médecine du travail, d'un centre de gestion de données informatiques et la construction de nouveaux bâtiments pour la Chambre de commerce et d'Industrie de Seine et Marne.

Création d'une épicerie sociale gérée de façon associative au



sein des anciens locaux du CSI, rue de la Morte Paye mis à disposition gracieusement par le SAN.

Volonté de la Municipalité d'apporter une aide plus particulière aux actions de soutien en direction des personnes en difficulté

LOGEMENT

Inauguration en mars 2009 du Hameau de l'Espoir, centre d'hébergement et d'accueil provisoire. Ce site est désormais au complet et ses occupants semblent trouver le courage et l'espoir d'un renouveau.

Ouverture en mars 2009, des Berges du Danube, résidence médicalisée pour les seniors associée à une maison de retraite.

Renforcement de la mixité sociale sur l'espace de la commune en permettant le développement d'un parcours résidentiel et en développant l'accession sociale. Nous partageons également les objectifs recherchés par le SAN au travers de son Programme Local de l'Habitat.

Proposition d'accession aidée à la propriété aidée au travers du Pass Foncier porté par la commune dans le cadre du projet de la Ferme des Célestins au cœur du Bourg.

Par les engagements déjà pris par Serris, de nombreux projets de logements vont contribuer à renforcer certains de nos quartiers ou même en créer de nouveaux. Dans les 3 années qui viennent, 400 logements sortiront de terre. Ils permettront de terminer l'aménagement du quartier de l'Hôtel de Ville avec son nouveau lac.

En 2013/2014, 400 logements supplémentaires constitueront la première partie d'un écoquartier. Écoquartier qui ne devra pas être qu'un mot mais sur lequel nous devrons définir un véritable cahier des charges lié au développement durable. Il se situera et renforcera le pôle de l'Hôtel de ville et du parc urbain.

CULTURE ET SPORT

En 2009, la Municipalité a apporté son soutien à 38 associations (4 de plus que l'année précédente).

Soutien renforcé à l'école de musique serrissienne de manière à pouvoir maintenir et pérenniser son fonctionnement, dans de bonnes conditions.

Livraison de la future salle des fêtes par le SAN en 2012. Elle sera située cours du Rhin, entre l'Hôtel de ville et le lycée, et pourra accueillir jusqu'à 500 convives assis.

Volonté de donner un nouvel usage à deux bâtiments de l'ancienne Ferme des Communes en les transformant en espace culturel : l'un financé par la commune, l'autre retenu par le SAN pour être aménagé dans le cadre d'un contrat État Région.

En 2009, nos deux associations phares, le tennis de table (ATTS) qui joue à un niveau national et le Handball (HBCVE), aux portes du national, ont eu d'excellents résultats sportifs.

Ouverture du 2º gymnase communal prévue fin 2010/début 2011. Véritable halle des sports semi-enterrée, cette structure disposera d'une salle équipée pour le handball et le basketball disposant de gradins de 1000 places assises et d'une seconde salle multisports. Ce bâtiment Haute Qualité Environnementale sera doté d'une isolation renforcée par une sur toiture végétalisée et d'un système de récupération des eaux de pluies. Cette offre sportive sera complétée à l'extérieur, par un plateau d'EPS ouvert à tous.

Ouverture fin 2011 - début 2012, du centre nautique intercommunal, situé certes à Bailly, mais en limite de notre commune. Il sera intégré dans la trame verte que nous voulons voir se développer à l'est du Bourg.

Construction d'un bassin d'épuration à proximité de ce nouveau bâtiment va impliquer le transfert du terrain éducatif de mini-motos. La municipalité veillera attentivement au transfert de ce terrain afin qu'il se fasse sans rupture d'activité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Élaboration d'un Agenda 21 local. Dès maintenant, nous mettons en place un certain nombre d'actions de sensibilisation et nous optimisons nos propres pratiques, par exemple:

Intégration progressive d'aliments bios dans la restauration municipale pour nos enfants et nos seniors

Gestion différenciée des espaces verts.

TRAVAUX ET URBANISME

Réhabilitation de la rue Émile Cloud, constituant un des axes de communication majeur de la commune en desservant entre autres le collège, le lycée provisoire, et la mairie du Bourg.

Réflexion en cours sur la nécessité d'une ouverture à la circulation du pont surplombant la voie TGV, et sur une mise en sens unique de la place d'Ariane.

Lancement de la future Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Couternois en 2009. Ce projet de près de 70 hectares est situé au sud ouest de la commune, le long de l'autoroute A4. Cette ZAC est ciblée principalement sur la création d'un pôle d'économie verte, dont les premières livraisons sont envisagées pour 2013/2014.

Maîtrise du rythme de développement sur Serris (approximativement 150 à 200 logements par an en moyenne), anticipé par des équipements publics indispensables. Les équilibres financiers communaux devront continuer de permettre d'assurer des services municipaux nécessaires à une population croissante.

Serris, à 15000 habitants à terme, pourquoi pas, mais, à 40000 habitants, non!

LE POIDS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

La satisfaction de nos besoins trouve aussi une réponse forte sur des territoires communaux qui nous sont proches:

À Jossigny, nous avons tous pu constater l'avancée des travaux de l'hôpital de Marne la Vallée.

À Chessy, place d'Ariane, le SAN va inaugurer prochainement sa maison des services publics.

On voit bien là qu'une vue se limitant à sa commune est trop restreinte. Dans son intercommunalité et entre intercommunalités, nous devons travailler ensemble pour l'avenir de notre bassin de vie.

Nous avons un territoire riche en projets, qui nous porte à aller de l'avant, à nous dépasser, pour le bien être des habitants présents et futurs.



Un hommage tout particulier a été rendu au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble des Serrissiens au major Patrice Point du commissariat de Chessy, décédé dans de tragiques et inacceptables circonstances professionnelles.

31

Au Quo tidien

Développement Durable



32

Agenda 21 Forum 21 et réunion de concertation



Martine OFFROY Maire Adjointe Déléguée au Développement Durable

*** île**de**France**Avec le concours

de la Région Île de

France

ont été sollicités pour participer à une enquête-population, par le biais du questionnaire "Vous, Serris et le Développement Durable". La Municipalité remercie tous les habitants pour leur réponse et leur participation au projet.

Afin d'associer les habitants à l'élaboration de l'Agenda 21 de Serris, ces derniers

Pour poursuivre cette implication, un Forum 21 sera organisé le 11 mars prochain à la Ferme des Communes.

Cet événement sera l'occasion pour la commune de présenter son engagement en faveur du développement durable, concrétisé par le lancement de sa démarche Agenda 21.

À cette occasion, sera également fait un retour sur l'état des lieux des actions communales en faveur du développement durable établi par le bureau accompagnant Serris dans son projet et de lancer la concertation.

Cette concertation est importante et nécessaire pour une élaboration partagée du document et pour prendre en

compte toutes les problématiques du territoire. Ainsi, tous les habitants et tous les acteurs du territoire sont invités à participer à ce Forum 21.

La semaine suivante, les personnes intéressées pourront échanger lors des "Ateliers 21".

Ces rencontres permettront d'aborder des thèmes précis, en petits groupes (10 à 30 personnes). Espaces verts, naturels et agricoles, propreté de la ville, gestion des déchets, développement économique, commerce de proximité, éducation, animation enfance/jeunesse, aménagement, déplacements,... autant de thèmes sur lesquels chacun peut apporter sa vision et ses propositions.

Semaine du Développement Durable

Depuis 2009, le Printemps de l'Environnement a évolué en un événement plus important et inscrit dans le cadre d'une action nationale : la Semaine du Développement Durable.

À l'image de l'année dernière, sur la 1^{re} semaine d'avril des événements seront organisés, de manière diversifiée pour satisfaire petits et grands.

Ainsi, les Serrissiens pourront assister à une ou deux soirées autour du développement durable et se retrouver le dimanche avec les enfants pour des ateliers récréatifs et incitant à des comportements plus responsables.

Comme l'année dernière, un appel à projet est lancé: Vous êtes habitants ou acteurs de Serris et innovants dans une démarche de développement durable, faites vous connaître!

Nous serions heureux de partager votre projet et votre expérience.

Renseignements auprès de M^{lle} Sarah Mosnier, chargée de mission développement durable

<u>Tél.: 0160435200 - Courriel: s.mosnier@mairie-serris.net</u>

Éco-Gestes

Évitons la pollution sonore!

Près de 40 % des Français se disent gênés par le bruit dans leur vie quotidienne.

La notion de pollution sonore regroupe des nuisances sonores provoquées par diverses sources. Elle se limite bien souvent à une gêne passagère. Toutefois, répétée, elle peut occasionner des répercussions graves sur la santé, la qualité de vie et sur le fonctionnement de notre écosystème.

Des mesures simples et efficaces permettent à chacun d'atténuer son impact sonore:

- Je veille à ne pas détériorer la qualité acoustique de mon appartement.

 Lors de la pose de carrelage ou de parquet à la place d'une moquette, veillez à ne pas diminuer la qualité sonore de votre logement.
- Je place des patins sous les meubles et des plots anti-vibrations sous les appareils électroménagers. Vous réduirez ainsi les vibrations transmises par le sol.
- Je limite le volume sonore, notamment quand j'organise une fête.

 Non seulement vous risquez d'importuner vos voisins, mais vous risquez également une amende pour tapage diurne ou nocturne.

 De plus, une exposition prolongée à des intensités sonores importantes peut entraîner des lésions auditives irréparables.
- Avant de tondre ma pelouse, je me renseigne auprès de la mairie pour connaître les horaires dédiés à cette activité. (du lundi au vendredi: 8 h30 12 h 00 et 14 h30 19 h30, le samedi: 9 h 00 12 h 00 et 15 h 00 19 h 00 et les dimanches et jours fériés: 10 h 00 12 h 00)

La liste des écos-gestes est encore longue!
Pour en savoir plus, voici quelques adresses de sites internet:
http://www.econo-ecolo.org - http://equiterre.org - http://www.notre-planete.info/ecologie



Éducation/Formation: le Cnamm

Le Cnam de Marne la vallée, La formation proche de vous

Vous souhaitez acquérir de nouvelles connaissances, reprendre une activité, changer de vie professionnelle?

Le Cnam de Marne la vallée est heureux de vous proposer une nouvelle rentrée pour des cours qui débuteront le 8 mars 2010. Vous pouvez vous inscrire, dès maintenant pour suivre à votre rythme une formation correspondant à votre projet.

Le Cnam de Marne la vallée, subventionné par le Conseil Régional d'Île de France, vous propose des formations, du niveau bac à bac + 5 en cours du soir et le samedi matin en Économie-Gestion, Ressources humaines, Informatique, Environnement.

Vous pouvez également développer vos connaissances en:

Anglais professionnel - Bureautique – Marketing - Communication- Économie - Comptabilité, gestion et finances - Droit social - Management - Gestion des Ressources Humaines - Maintenance informatique Réseaux - Droit privé - Environnement - Montage vidéo

Inscriptions/orientation du 25 janvier au 19 février 2009:

Tous les jours de 14 h 00 à 19 h 00/Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Cnam de Marne la vallée Bâtiment IFI 2 allée du promontoire 93 166 Noisy le Grand Tél.: 01 49 32 90 25-26 - Site: www.cnam-mlv.fr Courriel: cnam@univ-mlv.fr

Nouvelle entreprise

Sophrologie et Relaxation

Séances de sophrologie et de relaxation au sein d'un cabinet paramédical. Gestion du stress, troubles du sommeil, troubles anxieux.

Les séances individuelles: 50 € pour 1 heure.

Sur rendez-vous le jeudi de 14 hoo à 21 hoo, les vendredis et samedis de 10 hoo à 20 hoo.

Régis Degrincourt

9 Place d'Ariane (face à la gare RER) - Tél.: 0671757416

E-mail: contact@vivre-maintenant.com - Site web: www.vivre-maintenant.com





Agenda Serris

FERME DES COMMUNES

Vendredi 12 mars à 20 h 30, (tout public)

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: Artistes Femmes.

Par Mme Sylviane HUCHET. Entrée libre.

Dimanche 14 mars, à 16h00, (jeune public)

Zig Zag (danse contemporaine).

Compagnie "Étantdonné".

Vendredi 26 mars, à 21 h 00, (tout public, à partir de 8 ans)

La Noce.

D'après "La Noce chez les petits bourgeois" de Bertholt Brecht.

Vendredi 9 avril, à 20 h 30, (tout public)

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain: L'Alimentaire dans tous ses états.

Par Mme Sylviane HUCHET. Entrée libre.

Samedi 10 avril, à 21 h 00, (tout public à partir de 12 ans)

Motobécane.

D'après "Le Ravisseur" (éd. Gallimard) de P. Savatier.

Mercredi 14 avril, à 10 h 00 et 16 h 00, (de 18 mois à 2 ans)

Tout petit... Chuuut

Librement inspiré de l'album "Chuuut" de Minfong Ho dans la traduction française de M.-R. Vassalo, éd. Flammarion - 2000.

INFO MUNICIPALE

Lundi 29 mars et lundi 3 mai 2010, 20 h 30 Conseil Municipal

SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Samedi 20 mars 2010

Carnaval de Serris

Rendez-vous au Centre de Loisirs 1,2,3 Soleil

Samedi 27 mars 2010

Bourse aux vêtements d'été

Organisée par Les Randonnées Serrissiennes Contact: Muriel ou Pascal Boutier au 01 60 43 21 89.

Samedi 27 mars 2010

Soirée Espagnole

Organisée par l'association "Musique Passion".

Samedi 3 avril 2010

Lire en Fête

Sur le thème de la Bande Dessinée

SPORT

Dimanche 21 mars 2010

Randonnée à la Ferté sous Jouarre

Possibilité de 14 ou 24 km.

Dimanche 11 avril 2010

Randonnée en forêt de Fontainebleau

Possibilité de 7 ou 13 km.

Organisée par Les Randonnées Serrissiennes

Contact: Muriel ou Pascal Boutier au 0160432189

Mardi 9 mars 2010, 20h00

ATT Serris reçoit Echirolles Eybens.

Mardi 13 avril 2010, 20h00

ATT Serris reçoit Beaufou Vendée.

Gymnase Éric Tabarly.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net